



# Pas de conquêtes sociales sans libertés syndicales !

mercredi 30 novembre 2016, par [Bariaud](#)

## ACTUALITÉ

### PAS DE CONQUÊTES SOCIALES SANS LIBERTÉS SYNDICALES !

*À la sortie des congés estivaux et dans les semaines qui viennent de s'écouler, le gouvernement aura prouvé qu'il ne comptait accorder aucune trêve au monde du travail et notamment aux syndicalistes, militant.es ou manifestant.es, qui tentent de défendre leur modèle social et leur emploi.*

Si la répression syndicale a toujours existé dans le pays, depuis que les salarié.s ont décidé de regrouper leurs forces pour améliorer leurs conditions de travail, leurs revendications sociales et salariales, on ne pouvait penser être confrontés avec ce gouvernement à une telle violence répressive envers toutes celles et tous ceux qui luttent chaque jour sur leurs lieux de travail.

Mais pourtant les dernières mobilisations sociales contre les projets rétrogrades du gouvernement notamment la loi Travail et les attaques contre le monde du travail par la casse de l'emploi ont mis en exergue l'augmentation exponentielle de la répression antisyndicale.

Ainsi, la ministre El Khomri n'a pas hésité durant les congés estivaux à entériner le licenciement de dialogue CCT Air France, contre l'avis de l'Inspection du Travail, suite à l'affaire dite « de la chemise amochée ». Les salariés licenciés d'Air France repaieront en jugement le 27 septembre. De même, deux dockers du Havre ont été arrêtés à la rentrée suite à la manifestation parisienne du 14 juin.

Y compris dans nos champs, des militants sont en garde à vue, passés en jugement et accusés de fausses condamnations sans que de telles preuves soient apportées de leur participation aux faits qui leur sont reprochés.

On peut ainsi citer le cas de Nicolas Jouin, militant de FER Spas, sociologue et universitaire, condamné en première instance à 6 mois de prison avec sursis sous inscription au casier judiciaire, ou encore celui de

Marion Fontier, militant de la CGT Educ'Action 42, condamnée à 1000€ d'amende et 3 mois de prison avec sursis pour violence contre 7 policiers lors d'une manifestation contre la loi El Khomri.

Le gouvernement cherche ainsi à faire pression pour mettre à mal toute protestation contre sa politique antisociale et tente d'envoyer toutes velléités de révolte pour faire oublier qu'il s'agit de nos exigences des puissances financières.

La FERCC a appelé, à l'instar de la Confédération, à participer à l'ensemble des manifestations notamment le 27 septembre pour les 16 salariés d'Air France et le 19 octobre à Annecy (pour les Cadétiens) pour dénoncer les jugements iniques qui touchent nos camarades et pour exiger la relance des militants et plus largement l'arrêt de toutes les actions entreprises contre les syndicalistes qui défendent leur travail, leur emploi et les droits des salarié.s.

La condamnation des Goodyear (24 mois de prison dont 9 mois fermes) est emblématique de la politique du gouvernement qui veut aussi faire un exemple pour tenter d'intérioriser celles et ceux qui relèvent la tête et se battent contre les réformes souhaitées par le Medef.

En effet, la procédure a été engagée par le Procureur de la République d'Annecy alors même que la direction de Goodyear avait retiré sa plainte.

L'importante mobilisation qui a eu lieu le 19 octobre a permis que la

peine ferme ne soit plus requise. Pour autant, cela n'est pas suffisant.

Nous ne devons pas accepter la criminalisation de l'activité syndicale notamment à l'heure où la financiarisation de l'économie ne cesse d'attaquer de plein fouet les conditions de travail et de vie au travail de la population et détruit les services publics et les industries tant en France qu'au niveau mondial.

Pour la FERCC CCT, il n'y a pas de conquêtes sociales sans libertés syndicales. Nous devons continuer de nous mobiliser à l'occasion de chaque action pour défendre les syndicalistes.

C'est en contrastant avec les salaires une réponse forte aux attaques contre les syndicalistes défenneur.es du monde du travail qu'il sera possible d'imposer notre vision de progrès social et de changement de société.

Face à l'individualisme dans lequel veulent nous enfermer les concepts du capitalisme, nous devons opposer notre volonté collective pour gagner la satisfaction des revendications.



À la sortie des congés estivaux et dans les semaines qui viennent de s'écouler, le gouvernement aura prouvé qu'il ne comptait accorder aucune trêve au monde du travail et notamment aux syndicalistes, militant.es ou manifestant.es, qui tentent de défendre leur modèle social et leur emploi.

Si la répression syndicale a toujours existé dans le pays, depuis que les salarié.s ont décidé de regrouper leurs forces pour améliorer leurs conditions de travail, leurs revendications sociales et salariales, on ne pouvait penser être confrontés avec ce gouvernement à une telle violence répressive envers toutes celles et tous ceux qui luttent chaque jour sur leurs lieux de travail.

Mais pourtant les dernières mobilisations sociales contre les projets rétrogrades du gouvernement (notamment la loi Travail) et les attaques contre le monde du travail par la casse de l'emploi ont mis en exergue l'augmentation exponentielle de la répression antisyndicale.

Ainsi, la ministre El Khomri n'a pas hésité durant les congés estivaux à entériner le licenciement du

délégué CGT Air France, contre l'avis de l'Inspection du Travail, suite à l'affaire dite « de la chemise arrachée ». Les salariés licenciés d'Air France repassaient en jugement le 27 septembre. De même, deux dockers du Havre ont été arrêtés à la rentrée suite à la manifestation parisienne du 14 juin.

Y compris dans nos champs, des militants sont mis en garde à vue, passés en jugement et écopent de lourdes condamnations sans que de réelles preuves soient apportées de leur participation aux faits qui leurs sont reprochés.

On peut ainsi citer le cas de Nicolas Jounin, militant de FERC Sup, sociologue et universitaire, condamné en première instance à 6 mois de prison avec sursis (avec inscription au casier judiciaire), ou encore celui de Martin Pontier, militant de la CGT Educ'Action 42, condamné à 3850€ d'amende et 8 mois de prison avec sursis pour violence contre 7 policiers toujours dans le cadre de la lutte contre la loi El Khomri.

Le gouvernement cherche ainsi à faire pression pour mettre à mal toute protestation contre sa politique antisociale et tente d'entraver toutes velléités de révolte pour faire oublier qu'il plie devant les exigences des puissances financières.

La FERC a appelé, à l'instar de la Confédération, à participer à l'ensemble des manifestations (notamment le 27 septembre pour les 16 salariés d'Air France et le 19 octobre à Amiens pour les Goodyear) pour dénoncer les jugements iniques qui touchent nos camarades et pour exiger la relaxe des militants et plus largement l'arrêt de toutes les actions entreprises contre les syndicalistes qui défendent leur outil travail, leur emploi et les droits des salarié.es.

La condamnation des Goodyear (24 mois de prison dont 9 mois fermes) est emblématique de la politique du gouvernement qui veut ainsi en faire un exemple pour tenter d'intimider celles et ceux qui relèvent la tête et se battent contre les réformes souhaitées par le Medef.

En effet, la procédure a été engagée par le Procureur de la République d'Amiens alors même que la direction de Goodyear avait retiré sa place.

L'importante mobilisation qui a eu lieu le 19 octobre a permis que la prison ferme ne soit plus requise. Pour autant, cela n'est pas suffisant.

Nous ne devons pas accepter la criminalisation de l'activité syndicale notamment à l'heure où la financiarisation de l'économie ne cesse d'attaquer de plein fouet les conditions de travail et de vie au travail de la population et détruit les services publics et les industries tant en France qu'au niveau mondial.

Pour la FERC CGT, il n'y a pas de conquêtes sociales sans libertés syndicales. Nous devons continuer de nous mobiliser à l'occasion de chaque action pour défendre les syndicalistes.

C'est en construisant avec les salarié.es une réponse forte aux attaques contre les syndicalistes défenseur.es du monde du travail qu'il sera possible d'imposer notre vision de progrès social et de changement de société.

Face à l'individualisme dans lequel veulent nous enfermer les tenants du capitalisme, nous devons opposer notre volonté collective pour gagner la satisfaction des revendications.